

Déclaration préalable

27 Février 2020

Jamais dans l'histoire des IRP depuis sa création, les salariés de la DORM n'ont vu de telle attaque vers une organisation syndicale venant du bureau en place.

Ce flash info CSE paru le 3 février 2020 avait semble-t-il la bonne intention d'expliquer les difficultés administratives de mise en place de la nouvelle structure CSE.

Au final, l'ensemble des salariés le voit comme une excuse de ce bureau incapable de faire face au défi en relevant la tête et en se retroussant ses manches pour apporter des réponses aux salariés inquiets pour leur ASC.

« Bureau CSEE là i bat' la mer pou gainn' l'ékim »

(Autrement dit : Brasse du vent et faire du bruit pour rien)

La CFE-CGC Orange ne doit pas être l'excuse des propres manquements de la CFDT.

Ce n'est pas parce qu'on nous colporte 1, 2 ou 3 mensonges qu'au final il s'agit de vérités.

Ce n'est pas non plus parce tous les canaux de diffusion sont utilisés que ces mensonges deviennent les excuses de leurs manquements.

♦ Mensonges à propos de la mise en péril des ASC

Nous vous rappelons que pour bloquer il faut une majorité, alors comment pourrait-on le faire au CSEC avec 7 voix sur 25 ?

Combien de salariés de la DORM sont pénalisés par les activités ASC liés au CSEC ?

Les ASC sont l'affaire des bureaux des CSEE, pourquoi celui de la DORM ne pourrait-elle pas mettre en place ces prestations ? Ah oui c'est encore notre faute parce que les QF ne sont pas validés !

Et pourtant des solutions de bon sens existent, nous ne manquerons pas de vous le faire savoir.

♦ Mensonges à propos de la contestation des mandataires

Le passage du CCUES en CSEC imposait la nomination de liquidateurs.

La Loi impose qu'un ou plusieurs élus sortants se chargent de cette liquidation. Ni la secrétaire CFDT du CCUES, ni aucun membre du bureau n'ayant souhaité prendre en charge la mission, les élus majoritaires, contre l'avis des élus CFE-CGC, sont allés chercher comme liquidateurs, un retraité CFDT et un ancien élu.

Inquiets de la fragilité de cette décision illégale, ces liquidateurs ont assigné les Organisations Syndicales pour tenter de la faire valider par la justice. Le juge saisi a fait appliquer la Loi en ordonnant la nomination d'un administrateur judiciaire externe. Contrairement à ce que prétend la CFDT, ce n'est donc pas la CFE-CGC qui a attaqué la décision !

Jusqu'au-boutiste la CFDT s'entreprends à refaire le même scénario pour le prochain CSEC en renommant le même mandataire que la justice a rejeté... encore un choix délibéré d'enliser la situation.

La CFE-CGC Orange, 1ère organisation syndicale à Orange renonce à gérer le CSEC pour les raisons suivantes:

- ♦ au nom de ses engagements et de ses valeurs qui l'oblige à rejeter les « privilèges » qui imposent la compromission.
- ♦ Tant qu'il y aura rejet de notre proposition de recentraliser le rôle du CSEC sur les seules Activités Economiques et Professionnelles
- ♦ Impossibilité de piloter des ASC centralisées dont elle ne partage pas les modalités de fonctionnement : frais de gestion abracadabrantesques, QF injuste et complexe à gérer, fournisseurs choisis en dépit du bon sens...

Enfin, nous combattons avec la plus grande vigueur les méthodes d'intimidations qui portent atteinte à notre cohésion sociale. Nous dénoncerons toujours ce qui va à l'encontre des salariés pour une équité toujours plus forte.